



**Donnez du ressort  
à vos projets !**

Dossier de candidature

**400€ ↔ 40h d'engagement citoyen**

[www.tremplin-citoyen.essonne.fr](http://www.tremplin-citoyen.essonne.fr)

# Jeune, autonome et responsable !

Le Conseil départemental de l'Essonne a construit sa nouvelle politique jeunesse « Tremplin citoyen » en s'appuyant sur une grande consultation, *#MaParole*, au cours du premier semestre 2016.

Aujourd'hui, nous souhaitons répondre à vos projets d'autonomie (études, santé, mobilité, logement) et de valorisation que vous avez exprimés, en vous proposant de bénéficier d'une aide de 400 euros en échange d'un engagement citoyen de votre choix.

Expliquez-nous votre projet d'autonomie en remplissant ce dossier de candidature : si vous rencontrez des difficultés pour le compléter, n'hésitez pas à susciter l'accompagnement des structures jeunesse près de chez vous (Services Jeunesse, PIJ, BIJ, Clubs de prévention, etc.).

Une fois votre dossier validé, les associations et collectivités publiques vous accueilleront pour réaliser votre engagement citoyen. Il suscitera, nous l'espérons, vocations et idées !

Enfin, au cours de l'année 2017, de nouveaux dispositifs seront mis en place pour compléter cette nouvelle offre, avec notamment un guide pour bien démarrer dans la vie, la création d'un groupe d'ambassadeurs Tremplin citoyen...

À très bientôt !



**Sophie Rigault**  
Vice-présidente déléguée  
à la jeunesse, aux sports  
et à la vie associative

**François Durovray**  
Président  
du Conseil départemental  
de l'Essonne

À LIRE ATTENTIVEMENT

## Les critères de recevabilité de votre dossier de candidature

### Au préalable, vous devez :

- > être âgé de 17 à 25 ans révolus,
- > justifier de votre domicile en Essonne depuis au moins 1 an,
- > avoir un compte bancaire ou postal à votre nom,
- > présenter un projet d'autonomie en lien avec les études, la mobilité, le logement ou la santé,
- > avoir sollicité toutes les aides légales en lien avec la thématique du projet d'autonomie présenté (CAF, CROUS, PROCILIA, FSL, comité d'entreprise, etc.).

## La réalisation d'un engagement citoyen

### Dans un second temps, une fois votre dossier accepté par le Conseil départemental, il vous sera demandé, dans les 4 mois suivant le dépôt de votre dossier, de :

- > justifier de 40 heures d'engagement citoyen au sein d'associations ou de collectivités essonniennes,

OU

- > de 35 heures d'engagement citoyen si vous avez obtenu une attestation de formation à la Prévention secours civique, niveau 1 (PSC1).

### Cas particulier :

Si vous êtes déjà engagé dans une action citoyenne, complétez et envoyez votre dossier de candidature en y joignant une attestation de votre engagement citoyen, justifiant 40h d'implication citoyenne **dans l'année précédant le dépôt de votre dossier**.

## Une aide pour quels projets ?

### Le volet aide financière du Tremplin citoyen permettra de financer :

> **les études et la formation** : les frais d'inscription auprès des lycées, des établissements d'enseignement supérieur, les centres d'apprentissage, les formations qualifiantes, les fournitures spécifiques et/ou spécialisées nécessaires à la scolarité et/ou à la formation, la session de perfectionnement du BAFA ;

> **la santé** : le coût de la protection sociale étudiante de base et/ou complémentaire ou des frais de santé non remboursés ou peu remboursés par les organismes de protection sociale (optique, dentaire...);

> **la mobilité** : une partie du permis de conduire, du Passe Navigo et de la carte Imagin'R ;

> **le logement** : des frais liés à l'emménagement et à l'installation dans un premier logement autonome (caution, achat de mobilier et d'électroménager, ouverture des compteurs électriques, etc.).

# L'élaboration et le dépôt de votre dossier

Après avoir vérifié que vous remplissez les critères de recevabilité (voir ci-dessus), envoyez votre dossier de candidature en :

- > le complétant de la manière la plus précise et lisible possible,
- > en joignant les pièces justificatives relatives à votre projet.

**Pour valider votre dossier, le Département tiendra compte tout particulièrement de la présentation et de l'explication des démarches que vous aurez entreprises dans l'élaboration de votre projet d'autonomie. Votre engagement citoyen pourra être réalisé ultérieurement, après l'acceptation de votre dossier.**

**L'aide Tremplin citoyen vous sera versée après :**

- > la validation de votre dossier,
- > la réalisation de votre engagement citoyen.

**L'aide Tremplin citoyen  
finance votre projet jusqu'à 90 %  
du montant, dans la limite de 400 euros.**

Vous devrez ensuite justifier l'utilisation de cette aide, **dans le mois qui suit la réalisation de votre projet.**

Si vous avez déjà pris contact avec une structure jeunesse pour vous aider à remplir ce dossier, merci d'indiquer ses coordonnées :

**Coordonnées de la structure ou de la (des) personne(s) qui vous ont accompagné (BIJ, PIJ, service jeunesse, club de prévention...) :**

Nom de la structure : .....

Nom de la personne vous ayant accompagné : .....

Adresse : .....

Téléphone : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Envoyez votre dossier par courrier postal à l'adresse suivante :**

Conseil départemental de l'Essonne  
Service jeunesse - Tremplin Citoyen « Aide financière »  
Boulevard de France  
91012 Évry CEDEX



## VOTRE PROJET D'AUTONOMIE

Il concerne une aide pour financer (cochez 1 seule case) :

- des études     la santé     la mobilité     le logement

**Attention, l'aide Tremplin citoyen finance votre projet jusqu'à 90 % du montant, dans la limite de 400 euros.**

### Inscrivez les montants liés à la thématique que vous avez choisie :

#### Votre projet **ÉTUDES**

- Frais de scolarité (enseignement supérieur, lycées,...) ..... €
- Frais liés à votre apprentissage ..... €
- Frais liés à votre formation qualifiante ..... €
- Achat de matériel et équipement pédagogique ..... €
- Session de perfectionnement du BAFA ..... €
- Autre : ..... €

#### Votre projet **SANTÉ**

- Protection sociale de base ..... €
- Mutuelle ..... €
- Frais de santé non ou peu remboursés ..... €
- Autre : ..... €

#### Votre projet **MOBILITÉ**

- Permis de conduire ..... €
- Pass Navigo ..... €
- Carte Imagine'R ..... €
- Autre : ..... €

#### Votre projet **LOGEMENT**

- Caution ..... €
- Achat de meubles ..... €
- Achat d'électroménager ..... €
- Charges locatives (eau, électricité, chauffage, assurances...) ..... €
- Autre : ..... €

#### Comment comptez-vous financer votre projet ?

- Apport personnel ..... €
- Emploi saisonnier ..... €
- Soutien financier familial ..... €
- Autre : ..... €

#### Quelles aides avez-vous déjà demandées ?

- Subvention CAF ..... €
- Participation du CROUS ..... €
- Soutien comité d'entreprise des parents ou tuteur légal ..... €
- Dispositif Procilia pour l'accès au logement ..... €
- Aide départementale ..... €
- Aide communale ..... €
- Autre : ..... €

#### Calendrier prévisionnel de votre projet

Début : ..... / ..... / .....      Fin : ..... / ..... / .....



**Pièces à joindre à votre dossier (photocopies des documents à joindre obligatoirement)**

- > 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, etc.)
- > 2 justificatifs de domicile en Essonne : 1 daté du mois janvier précédant votre candidature, 1 daté de moins de 3 mois (les adresses peuvent être différentes, mais obligatoirement en Essonne)
- > Le ou les justificatif(s) des dépenses liées au projet (devis ou factures)
- > 1 relevé d'identité bancaire ou postale à votre nom

**Le signataire déclare avoir pris connaissance des obligations liées au dépôt de demande d'aide financière Tremplin Citoyen. Le règlement intérieur est disponible sur le site [essonne.fr](http://essonne.fr), rubrique jeunesse, onglet Tremplin Citoyen, volet aide financière.**

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature (pour les mineurs, signature des parents ou tuteur légal)

Les informations contenues dans le dossier d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au service jeunesse départemental. Conformément à la loi n°78-17 du 6 JANVIER 1978, dite « informatique et libertés », vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification.

**Partie réservée à l'administration**

Date du dépôt du dossier : ..... / ..... / .....

Appréciation de la commission :

.....  
.....  
.....  
.....

Décision suite à l'étude du dossier :

favorable       défavorable

Si défavorable, motif de la décision :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....